

DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER DU CAMPUS DE BLOIS

01.00 - LETTRE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU PROJET

1- Modifications de reprise APS

A la demande de la maitrise d'ouvrage lors de la réunion du 08/12/2025 sur le site du Campus Blois, les interventions dans les bâtiment existant Chocolaterie, Halle Technique, Gambetta et Tilloion on été revues. De même, pour le respect de la règlementation incendie enoncée par le bureau de contrôle, le bâtiment neuf a vu des modifications.
Ainsi il a eté demandé sur la base du rendu de concours du 31/10/2025:

- Bâtiment Chocolaterie:

- Conservation due bureau ENPM.03.
- Création une communication entre le local ENPM.01 Accueil Scolarité et le pôle administratif créé à la place du logement de fonction.
- Suppression du local archives, remplacé par un espace reprographique ouvert sur la circulation
- Préservation l'escalier existant qui désert actuellement le logement de fonction. Fermeture en RDC par une porte 1UP et changement de sens du débattement de la porte en Mezzanine.

- Bâtiment Gambetta:

- En R+1, connection des bureaux enseignants 2.1.1.5 à la circulation du pôle enseignants. Conservation de l'escalier existant desservant le logement de fonction et comblement de son accès à chaque étage. Ajout d'un accès technique de visite et d'entretien à l'escalier en R+1.
- En R+2, conservation le local réseau dans ses dimensions actuelles. Par conséquent l'accès à la salle des doctorants 3.1.1.1 est déplacé. La cloison entre le local C01 Greman Réunion et le bureau attenant est modifié pour permettre l'accès au local 3.1.1.1 Salle doctorants par une porte 2 UP. Comblement de l'accès à l'escalier du logement de fonction.

- Bâtiment Halle Technique:

- En R+2, intervertion des emplacements des locaux 4.3.1.1 Responsable IFR et 1.4.3.1 Salle de TP ENR annexe afin d'assurer une arriver de lumière naturelle au bureau 4.3.1.1.
- En Toiture, ajout de l'éclairage extérieur sur la terrasse 1.4.3.1 Enclos TP EnR. Ajout d'attentes électrique sur la terrasse.

- Bâtiment Tillion existant:

- Modification de la cloison séparative entre le local 1.4.1.1Salle TP méca et 1.4.1.2 Imprimantes 3D pour donner plus de surfaces au local imprimantes 3D. Ajouter une porte de connexion entre les deux locaux.

- Bâtiment Tillion extension et neuf:

- En accord avec la réglementation incendie, selon l'article PS8 et CO8§2, déplacement l''escalier extérieur de la coursive d'un minimum de 4m par rapport au parking. Si celui se trouve à moins de 4m de la façade, les fenêtres devront être PF1/2h et fixes.
Suite au déplacement de l'escalier sur la façade Ouest Coursive, les fenêtres des salles de classes sur cette façade sont supprimées. Celles-ci bénéficiant déjà d'un apport de lumière naturelle suffisant.

2- Liste des pièces modifiées ou ajoutées pour la reprise d'APS:

Les pièces ajoutées sont notées en bleu.

- 00.00-Liste des pièces
- 01.03-Tableau de surfaces
- 01.04-Note sur la compatibilité du projet avec l'enveloppe financière affectée aux travaux
- 01.06-Note EP
- 01.07-Note des modifications APS

- 10.00-Page de garde
- 11.00-Plan de l'existant
- 12.00 Plan de masse site Tillion
- 13.00-Plan de RDC
- 14.00-Plan de R+1
- 15.00-Plan de R+2
- 16.00-Plan de Masse site Tillion ERA
- 17.00-Plan de l'existant R+2 - Tillion

- 20.00-Page de garde
- 21.00-Plan de RDC + Mezzanine - Chocolaterie
- 22.00-Plan de R+1 - Gambetta
- 22.10-Plan de R+2 - Gambetta
- 23.00-Plan de R+1 - Halle technique
- 23.10-Plan de R+2 - Halle technique

- 30.00-Page de garde
- 31.00-Façade Nord
- 32.00-Façade Sud
- 35.00-Façade Est Coursive
- 36.00-Façade Ouest Coursive

- 40.00-Page de garde
- 41.00-Coupe T
- 42.00-Coupe L